

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

N° PM 023/273  
**Portant réglementation du stationnement  
10 ruelle du couvent  
pour effectuer une réfection de toiture**

**Le Maire de la Commune de la Flotte,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

**Vu** le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

**Vu** la demande de :

**SARL COVAL ET FILS**

**ZAC LES CLÉMORINANTS**

**17740 SAINTE MARIE DE RÉ**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que pour effectuer une réfection de toiture, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 10 ruelle du couvent,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Du lundi 18 septembre 2023 à 8h00 au vendredi 29 septembre 2023 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 10 ruelle du couvent pour effectuer une réfection de toiture organisé par "SARL COVAL ET FILS". Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

**ARTICLE 2 :** La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "SARL COVAL ET FILS".

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4 :** Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- SARL COVAL ET FILS

Fait à La Flotte, le 15/09/2023

Le Maire,  
Jean-Paul HÉRAUDEAU

